

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

COMMUNICATION N° 2017-01(CDG)

Date de convocation : 1^{er} février 2017

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 13

Absents : 9

Votants : 13

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES COMMUNICATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille dix-sept et le 8 février le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Étaient présent(e)s :

Mesdames Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Evelyne FAURE (suppléante de monsieur AUBERT),
Messieurs Jean-Claude CASTEL, Alain CLAPIER (suppléant de monsieur BENFERHAT), Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, Christian LOGIER, Pierre POURCIN, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Étaient excusé(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD.
Messieurs Roland AUBERT (suppléé par madame FAURE), Khaled BENFERHAT (suppléé par monsieur CLAPIER), Patrick BOUVET, Robert GAY, Gilbert SAUVAN.

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Délégation pour contracter ou renégocier les emprunts et les lignes de trésorerie

Le Président FIAERT expose :

Par délibération CASDIS n° 2015-54 du 2 juin 2015, le Président du Conseil d'administration est autorisé à contracter et renégocier les emprunts et lignes de trésorerie pendant la durée de son mandat. Il doit rendre compte de cette délégation lors de la séance la plus proche après l'opération réalisée.

Utilisation de la ligne de trésorerie - Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence Côte d'Azur

Le SDIS a signé un contrat de ligne de trésorerie pour un montant d'un million d'euros avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence Côte d'Azur le 9 février 2016.

Caractéristiques du contrat :

- Plafond : 1.000.000 euros
- Durée : un an
- Taux d'intérêt annuel variable : moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois du mois m-1 + marge de 1.40 %
- Calcul des intérêts : base 365 jours
- Commission de confirmation : 0.20 %, soit 2.000 €
- Frais de dossier : offerts
- Montant minimum de demande de mise à disposition : 100.000 €
- Remboursement des intérêts : trimestriel montant en fonction des utilisations
- Typologie Gissler :

Les mouvements suivants sont constatés :

Date	Tirage	Remboursement
<i>Solde de la ligne</i>	- 780 000 €	
24/11/2016		120 000 €
02/12/2016		540 000 €
02/12/2016	100 000 €	
09/12/2016	100 000 €	
20/12/2016		120 000 €
03/01/2017	100.000 €	
04/01/2017		60.000 €
16/01/2017	300.000 €	
17/01/2017	200.000 €	
20/01/2017		200.000 €
24/01/2017	250.000 €	
<i>Solde de la ligne</i>	- 790.000 €	

Contractualisation d'une ligne de trésorerie – Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse Réunion

Après consultation, un contrat de ligne de trésorerie a été souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse Réunion.

Caractéristiques du contrat :

Montant : 1 500 000 €
Taux d'intérêt : EONIA + 1,10 %
Durée : 364 jours
Paiement des intérêts : Mensuel par débit d'office
Frais d'ouverture : 2 250 €

Le Conseil d'administration a pris acte de cette communication les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Claude FIAERT